

FORMATION

OBTENIR LA CERTIFICATION DE COMPÉTENCES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES / DATA PROTECTION OFFICER - DPO (CERTIFICATION RECONNUE PAR LA CNIL)



PROFIL STAGIAIRE

Toute personne susceptible de devenir DPO et/ou d'exercer l'intégralité de ses missions souhaitant obtenir la certification de compétences de DPO.

PRÉREQUIS

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans (pas nécessairement dans la protection des données personnelles).

QUELS OBJECTIFS VISÉS AVEC CETTE FORMATION ?

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice des missions du DPO
- S'approprier du cadre juridique applicable en matière de protection des données à caractère personnel en France et en Europe
- Maîtriser les démarches opérationnelles de mise en conformité afin de garantir le respect à la réglementation « informatique et libertés » en organisme public, privé ou associatif
- Acquérir les compétences nécessaires pour piloter et maintenir la conformité des organismes
- Devenir l'interlocuteur privilégié en matière de protection des données en interne et avec les autorités de contrôle
- Fournir aux personnes désirant exercer le métier de DPO les connaissances théoriques et opérationnelles pour obtenir la certification
- Préparation à l'évaluation des compétences de DPO en vue d'obtenir la certification des compétences.

**CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION
PAGE SUIVANTE >>**

SGS ACADEMY

DURÉE ET HORAIRES :

- 5 jours soit 35 heures.
 - Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h.
- Inclus 2h30 dédiées à la réalisation de l'évaluation des compétences.

PRIX DE LA FORMATION

3 000 € HT / personne

FORMAT

- QCM (questions à choix multiple)
- 100 questions
- Note de passage : 70%

IMPORTANT :

Être équipé d'un PC portable ou tablette pour le passage de l'examen

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé des thèmes par le formateur à travers des supports visuels tels que PowerPoint, vidéos et des documents officiels notamment des textes de lois, des délibérations et rapports de la CNIL
- Réalisation des cas pratiques et de mise en situation

WHEN YOU NEED TO BE SURE

SGS

CONTENU DE LA FORMATION

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RGPD

- Contexte et objectifs de la mise en place
- Organismes soumis aux obligations réglementaires
- Champs d'application
- Histoire de l'évolution du règlement

2. DÉFINITIONS ET PRINCIPES DU RGPD

- Les définitions et notions essentielles
- Les grands principes du RGPD (Licéité, Intégrité, Minimisation, Conservation, Loyauté et transparence, Confidentialité, Finalités des limitations, Exactitude
- Les bases juridiques d'un traitement des données

3. LES DROITS ET OBLIGATIONS

- Les acteurs d'un traitement de données et leurs obligations
- Les droits des personnes concernées
- La définition du consentement
- La gestion et l'exercice des droits des personnes

4. LE DPO ET LA GOUVERNANCE INTERNE

- Le Délégué à la Protection des Données (DPO) – profil, rôle et responsabilités
- Le DPO et la CNIL – Une relation de coopération
- Le recensement des documents de l'organisme : nombre de contrats, codes de conduite, charte informatique, autres
- Les registres des activités de traitements du responsable de traitements et du sous-traitant

5. L'ÉTUDE D'IMPACT SUR LA VIE PRIVÉE - PIA

- Les termes et définitions essentielles
- Pourquoi et quand réaliser un PIA ?
- Comment réaliser une étude d'impact ?
- Les recommandations de la CNIL, la liste adoptée par le Comité Européen de la Protection des Données (CEPD) et les outils proposés

6. LA MAÎTRISE DU « PRIVACY »

- Les définitions et les objectifs : Privacy by design et Privacy by default
- Le rôle du DPO et la mise en place des nouveaux projets
- Check-list Privacy by design

7. LES CODES DE CONDUITE ET LES CERTIFICATIONS

- Les concepts, avantages et démarches

8. LA SENSIBILISATION ET L'HABITUDE DE PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

- Sur quels sujets doivent être sensibilisés les collaborateurs ?
- Quels sont les publics à sensibiliser ?
- Les moyens et les supports de sensibilisation
- Comment créer des contenus de sensibilisation ?

9. LES FLUX TRANSFRONTIÈRES ET LEUR GESTION

- Les outils d'encadrement des transferts des données

10. LES ORGANISMES DE CONTRÔLE

- Le rôle et la mission de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)
- Comité européen de protection des données (CEDP)
- Droit de recours
- Doctrine et jurisprudence

11. LES MESURES DE SÉCURITÉ

- Mesures juridiques : les clauses de confidentialité et de sécurité des données
- Mesures organisationnelles
- Mesures de sécurité logique et physique

12. LA MISE ET LE MAINTIEN EN CONFORMITÉ

13. ÉVALUATION SUPERVISÉE SUR SITE

- Application du questionnaire (100 questions) en 2h sur une solution en ligne. L'utilisation d'un ordinateur portable ou tablette est autorisé.

SGS ACADEMY

NOUS CONTACTER :

SGS France
Service Formation
01 41 24 86 65
fr.formation@sgs.com